



COMMUNIQUE

Objet : Contrôle Antidopage

En raison de l'application obligatoire des règles de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D) relatives aux contrôles antidopage effectués en France, veuillez prendre en considération les éléments suivants :

- Pour toutes compétitions internationales professionnelles nécessitant un contrôle antidopage, la demande d'organisation devra parvenir à la FFB dans un délai **minimum d'un mois**.
- Cette demande devra mentionnée avec précision :
 - ↳ Le lieu
 - ↳ La date
 - ↳ L'heure d'organisation

D'autre part, la Fédération Internationale concernée devra être indiquée et cette dernière devra faire une demande officielle de contrôle antidopage qu'elle devra adressée à la FFB.

Ce n'est qu'à ces conditions précises et respectées qu'un contrôle pourra être effectué par l'A.F.L.D, faute de quoi bien évidemment le titre en jeu ne pourra être officialisé.

Nous conseillons à tous les clubs désireux d'organiser de tels événements de s'adresser à la FFB pour plus d'informations.

Pantin, le 5 juin 2010